

---

**Procès-verbal de la cinquante-et-unième séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le jeudi 27 mai 2021 en visioconférence (application Teams).**

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Bergeron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn | <input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Bouchard       |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté         | <input type="checkbox"/> M. Gilbert Courtois                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry      | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé      | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Ève-Reine Gagné         |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël          | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil       | <input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente |
| <input type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond             | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé        | <input type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Patrice Perron     | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard       | <input type="checkbox"/> M. Guy Verreault                       |

**Invitées**

Mme Joëlle Savard, conseillère-cadre aux communications et aux affaires publiques  
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration au conseil d'administration

---

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget détaillé 2021-2022
4. Demande d'autorisation d'emprunt maximal de 60 millions
5. Levée de la séance

**1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Mme France Guay, présidente, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 16 h.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que lu par la présidente.

**3. Adoption du budget détaillé 2021-2022**

Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières, présente de façon générale les résultats financiers pour l'année 2020-2021. Elle mentionne que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a transmis au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le 7 mai 2021, la lettre du budget initial 2021-2022.

Dans cette lettre, le MSSS a couvert le volet du financement touchant le fonds d'exploitation. Afin de se conformer à la circulaire 2021-003 sur le Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux - Planification budgétaire, l'établissement doit transmettre au MSSS un budget approuvé par le conseil d'administration au plus tard le 28 mai 2021.

Voici les principaux faits saillants de la correspondance.

- Indexation salariale 0 %
- Coût de système salarial 0,32 %
- Coût de système salarial cadre 0,43 %
- Indexation des dépenses autres que salariales 1,6 %
- Taux moyen 0,86 %

Par ailleurs, elle mentionne que la Direction des ressources financières travaille en continu afin de préparer un budget représentatif de la réalité de l'établissement. Le résultat anticipé pour 2021-2022 est une situation en équilibre. Le déficit autorisé du fond d'exploitation totalise (14 679 418) \$ pour les médicaments. Conformément à la directive ministérielle, aucun déficit

ne sera présenté. De plus, il n'est pas requis de présenter un plan d'équilibre budgétaire. Le fonds d'immobilisation présente un déficit de (1 231 500) \$ qui est compensé par le surplus de ce même fonds.

Pour terminer, l'établissement est en constante communication avec le MSSS afin de discuter des principaux enjeux reliés à l'organisation, aux augmentations de volume ainsi qu'à la situation de pénurie de main-d'œuvre et de présence au travail.

#### Résolution # CAE-51-2021-2564

CONSIDÉRANT que le budget 2021-2022 a fait l'objet d'un exercice rigoureux;

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2021, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2021-2022;

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT le budget en équilibre pour 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification et des ressources humaines propose l'adoption du budget pour 2020-2021.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'adopter le budget 2021-2022 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de (1 231 500) \$.
2. D'autoriser la présidente du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

#### **4. Demande d'autorisation d'emprunt maximal de 60 millions**

Tout d'abord, Mme Guylaine Bergeron soulève la présence de conflit d'intérêt. Par conséquent, elle se retire de la rencontre.

Par la suite, Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières, poursuit avec ce point. Elle explique que la situation financière actuelle reliée à la pandémie de COVID-19 crée une pression à la baisse du niveau des liquidités, réduisant ainsi la marge de manœuvre nécessaire au paiement des dépenses courantes de fonctionnement.

L'analyse de la fluctuation de la trésorerie confirme que l'établissement devra faire face à un déficit de liquidité à compter du mois d'août 2021.

La politique d'emprunt relié au fonds d'exploitation et engagements financiers (2018-030, codifiée 03.01.52.02), prévoit les modalités entourant le financement par voie d'emprunt pour les établissements publics de santé et de services sociaux. En vertu de cette circulaire ministérielle, une demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement, accompagnée des documents requis, doit être transmise au MSSS.

Enfin, le comité de vérification et des ressources humaines a recommandé le recours à la demande d'autorisation d'emprunt lors de la séance du 25 mai 2021.

**Résolution # CAE-51-2021-2565**

CONSIDÉRANT que l'établissement peut obtenir une résolution appuyant une demande d'emprunt supérieur ou égal au montant demandé;

CONSIDÉRANT que la résolution peut appuyer les demandes d'emprunt sur une période d'un an;

CONSIDÉRANT que l'établissement doit recourir ponctuellement à des emprunts pour couvrir ses besoins de liquidités au fonds d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'un montant maximal de 60 millions de dollars est requis pour la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil d'administration est nécessaire pour obtenir l'autorisation du MSSS.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification et des ressources humaines.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation de contracter un emprunt maximal de 60 millions pour la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022, exécutable par l'entremise de la Caisse Desjardins de Jonquière.

**5. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16 h 15 sur proposition dûment appuyée.

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
France Guay  
Présidente du conseil d'administration

2021-06-10

\_\_\_\_\_  
Date

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Julie Labbé  
Présidente-directrice générale et  
secrétaire du conseil d'administration

2021-06-10

\_\_\_\_\_  
Date